

RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN VILLE DU MANS (72)

SYNER'GIE – LE MANS

**Construction d'un nouveau bâtiment et d'une installation d'hydroaccumulation
sur le site des Bords de l'Huisne (BDH)**

Référence interne : CO-BPM003686-EP

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (COMMUN AUX LOTS 1 ET 2)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

Jeudi 30 juillet 2026 à 12h00

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

1.1. NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

SYNERGIE
Avenue de Volos
72100 LE MANS

1.2. NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OEUVRE

ATELIER DELAROUX
100 rue des Maillets
72000 LE MANS

1.3. PERSONNES EN CHARGE DU SUIVI DE L'OPERATION

Chef de projets travaux : JULIEN ZUGMEYER
06 29 69 77 68
julien.zugmeyer@dalkia.fr

Acheteuse : Emma PUIG
06 58 08 90 77
emma.puig@dalkia.fr

Contrôle technique : SOCOTEC CONSTRUCTION
Abdellah CHAIBI
06 25 12 01 35
abdellah.chaibi@socotec.com

Coordination SPS : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Cynthia BRUYERE
06 80 37 37 24
cynthia.bruyere@bureauveritas.com

Les demandes de renseignements d'ordre administratif comme technique doivent être transmises via la plateforme : <https://www.marches-securises.fr>

Les questions portant sur la procédure et les documents de la consultation peuvent être posées jusqu'à sept (7) jours avant la date limite de remise de l'offre.

Les réponses aux questions concernant la procédure ou les documents de la consultation sont adressées à tous les candidats invités à remettre une offre.

1.4. ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS

La même que celle indiquée à l'article 1.3 et sur le profil d'acheteur DALKIA disponible sur <https://www.marches-securises.fr>

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2.1. INTITULÉ DE LA CONSULTATION DONNÉ PAR L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Travaux de construction d'un nouveau bâtiment et d'une installation d'hydroaccumulation sur le site des Bords de l'Huisne (BDH) au Mans.

2.2. OBJET

Le marché porte sur les travaux de construction d'un nouveau bâtiment magasin/atelier et la mise en place d'un stockage d'hydroaccumulation de 320 m³ (4 cuves de 80 m³) sur le site des Bords de l'Huisne. Le programme détaillé est décrit dans le DCE.

Le contenu et le périmètre des prestations sont définis dans le CCTP

2.3. ALLOTISSEMENT

Le présent marché est alloté de la façon suivante :

01 VOIRIES - RÉSEAUX - DIVERS

02 GROS OEUVRE

2.4. DÉCOUPAGE EN TRANCHES

Le Lot 1 comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle " Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE)" conformément à la DPGF

Le lot 2 comprend une tranche ferme conformément à la DPGF

2.5. OFFRE DE BASE

Les candidats qui répondent à la présente consultation **sont tenus de remettre une offre de base**, qui doit être conforme au dossier de consultation. L'offre de base devra être présentée au format Excel et PDF en utilisant la DPGF du dossier de consultation. Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée. Le candidat pourra remettre **en complément** une offre au format Excel et PDF en utilisant son propre modèle.

Le Candidat peut remettre, sur document séparé, des propositions de modification des CPA. Celles-ci devront être justifiées par le candidat. Ce document sera utilisé en cas de négociation, l'entité adjudicatrice restant entièrement libre d'accepter ou non ces propositions. Les modifications proposées devront être de portée limitée (respect du cadre global de consultation défini par l'avis de publicité et le dossier de consultation).

2.6. VARIANTES

Les variantes sont autorisées.

Elles ne peuvent porter que sur des améliorations technico-économiques et doivent respecter l'objet du marché.

En tout état de cause, la ou les variantes devront clairement être désignées comme telles et numérotées si nécessaire.

Chaque variante sera accompagnée :

- d'une note de synthèse contenant les éléments techniques permettant d'en valider le contenu et l'indication précise des dérogations au CCTP,
- d'une DPGF modifiée de façon à ne pas être confondue avec l'offre de base (couleur, surlignage...).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucune ligne ne doit être supprimée.

Toute variante proposée qui ne répond pas aux règles précitées pourra être écartée.

Le cas échéant, les candidats pourront être autorisés à présenter une ou des variantes nouvelles en cours de négociation.

2.7. LIEU D'EXÉCUTION

Le lieu d'exécution des travaux est situé sur le site de la chaufferie des Bords de l'Huisne au Mans (72).

2.8. VISITE

La visite du site est obligatoire pour les lots N°01 (VOIRIES - RÉSEAUX – DIVERS) et N°02 (GROS OEUVRE).

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de Julien ZUGMEYER (julien.zugmeyer@dalkia.fr - 06 29 69 77 68).

Les éventuelles questions que pourrait susciter la visite et les réponses qui y seront apportées par l'entité adjudicatrice devront impérativement se faire via la plateforme marchés-sécurisés.

2.9 Connaissance des lieux

Les candidats sont réputés, avant remise de leur offre :

- avoir pris connaissance complète et entière des lieux, de leur disposition, leur possibilité d'accès et de leurs abords, ainsi que des servitudes dues à l'environnement,
- avoir, s'ils le jugeaient utile, sollicité le Maître d'Ouvrage pour tous renseignements utiles,
- avoir pu apprécier l'ensemble des contraintes liées au site et à son environnement et en avoir tenu compte dans leur offre.

En aucun cas, le candidat retenu ne pourra se prévaloir d'insuffisance ou omission pour demander une quelconque indemnité.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. TYPE DE PROCÉDURE

Marché à procédure adaptée (MAPA) avec négociation en application de l'article L2124-3 du Code de la commande publique.

3.2. CONTENU DU DOSSIER REMIS PAR L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) remis par l'entité adjudicatrice comprend les pièces ci-après :

☐ **Le présent Règlement de la Consultation**

☐ **Contrat CPA (Conditions Particulières d'Achat) et ses annexes :**

- Annexe 1 : Planning Travaux ou Echancier de livraison
- Annexe 2 : Liste des pièces techniques et DPGF
- Annexe 3 : Liste des pièces contractuelles et administratives et des documents concernant l'hygiène et la sécurité
- Annexe 4 : Liste des documents à établir par l'ENTREPRISE
- Annexe 5 : Cahier des charges/ Spécifications techniques
- Annexe 6 : Garanties de performance
- Annexe 7 : Attestations d'assurances
- Annexe 8 : Charte santé sécurité et Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale entre Dalkia et ses fournisseurs
- Annexe 9 : Déclaration sur l'honneur
- Annexe 10 : Charte éthique
- Annexe 11 : Déclaration de sous-traitance [le cas échéant]
- Annexe 12 : Offre technique et commerciale de l'ENTREPRISE [en option à inclure si strictement nécessaire pour lui donner une valeur contractuelle]
- Annexe 13 : Modalités de commande et de facturation
-

☐ **Le Questionnaire Santé sécurité environnement**

☐ **Le C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et ses annexes :**

- **Annexe 1 : Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (D.P.G.F.)**
- **Annexe 2 : Plans PRO-DCE du bâtiment et de l'hydroaccumulation aux Bords de l'Huisne**
- **Annexe 3 : Etude géotechnique G2-PRO de FONDASOL référence PR.72GT.26.0016 - 002**
- **Annexe 4 : Plan de coffrage BA de SIGMA INGENIERIE référence N° 25570 DCE.01**
- **Annexe 5 : Planning prévisionnel de réalisation des travaux**

Le Candidat devra vérifier tous les documents du DCE avant remise de son offre ; il signalera tous les défauts de conception, incompatibilités ou incohérences entre les pièces du marché, et ceci au plus tard lors de la remise de son offre et si cela ne devait être le cas, il devrait alors faire son affaire des modifications ou suppléments afférents.

3.3. MODIFICATION DU DOSSIER

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détails ou des compléments au dossier de consultation, qui seront transmis à tous les candidats ayant été admis à présenter une offre, sans que ces derniers ne puissent atteindre l'objet même du marché ou être discriminatoires.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation.

Si ces modifications ou compléments sont remis dans un délai supérieur ou égal à 6 jours avant la date limite de réception des offres, le délai de remise sera inchangé.

Si, à l'occasion de l'étude du dossier, la date limite de réception des offres était reportée, la disposition précitée s'appliquera en fonction de cette nouvelle date.

3.4. ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

- Formulaire DC1 ou équivalent daté par une personne habilitée à engager la société, incluant une déclaration sur l'honneur de n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique, et d'être en règle au regard des articles L 5212-1 à 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Les candidats étrangers certifient par cette déclaration sur l'honneur être en conformité avec les règles équivalentes applicables dans leur pays. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-ducandidat>)
- Un formulaire DC2 ou équivalent permettant d'établir les capacités du candidat comme décrit ci-dessous (disponible à l'adresse suivante <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-du-candidat>)
- Chaque candidat doit remettre son numéro unique d'identification (SIREN), ou, à défaut, un document équivalent permettant l'identification du candidat (extrait Kbis datant de moins de 3 mois ou équivalent) ;

3.5. CONSTITUTION DES OFFRES

Le dossier d'offre remis par le candidat devra comporter les pièces suivantes.

- **Attestation d'acceptation des CPA complétée par le candidat concernant les éléments en format PDF dûment daté et signé** ou Le Candidat peut remettre, sur document séparé, des propositions de modification des CPA. Celles-ci devront être justifiées par le candidat. Ce document sera utilisé en cas de négociation, l'entité adjudicatrice restant entièrement libre d'accepter ou non ces propositions. Les modifications proposées devront être de portée limitée (respect du cadre global de consultation défini par l'avis de publicité et le dossier de consultation).
- **Le bordereau de décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) : obligatoirement selon le modèle transmis par l'entité adjudicatrice** (sous format Excel sans ajout de ligne ni colonne), **ainsi qu'en format PDF** daté et signé par une personne ayant le pouvoir d'engager la société, à défaut, l'offre sera rejetée par l'entité adjudicatrice ;
- **Courrier de déclaration d'un sous-traitant** à utiliser par le candidat le cas échéant,
- **Mémoire technique du candidat (15 pages max),**

- **Justificatif de capacité à exercer la profession (certificats, habilitations, qualifications, références, etc...)**
- **Le Questionnaire SSE**, dûment datés et signés ;
- **Attestation d'assurance en cours de validité.** Le Candidat doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession. Il est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.
- **Tout autre document judicieux à la parfaite compréhension de son offre**

3.6. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr> sous forme dématérialisée. L'envoi des offres par un autre mode électronique que celui décrit ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Les candidats doivent utiliser une signature électronique et signer électroniquement les documents.

A cet effet, les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique qui doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire au titre de la présente consultation.

Il appartient au candidat de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques, à jour, et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage sécurisé et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Il est vivement conseillé aux candidats d'effectuer préalablement au dépôt de l'offre un test de vérification des prérequis de leur système informatique sur la plateforme de dépôt, et de prévoir un délai suffisant pour le téléchargement de leurs documents sur la plateforme.

Date limite de dépôt des offres : **Jeudi 30 juillet 2026 à 12h00 pour les lots N°01 (VOIRIES - RÉSEAUX – DIVERS) et N°02 (GROS OEUVRE).**

Les dossiers qui seraient remis sur la plateforme après la date et heure fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

3.7. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Les critères d'attribution du marché sont fixés comme suit :

- **Note technique : 40% de la notation globale, comprenant notamment :**
 - Le mémoire technique du Candidat,
 - Plusieurs références récentes de projets similaires,
 - Les méthodes, procédés et moyens mis à disposition pour la réalisation des travaux dans le respect du planning et de la réglementation en vigueur au jour de remise de l'offre.

- **Note financières : 55% de la notation globale**
Compétitivité de l'offre évaluée sur la base des prix de la DPGF

- **Note juridique : 5% de la notation globale**
Acceptation des CPA

En cas de suspicion d'offre anormalement basse, l'entité adjudicatrice exige que le candidat justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre en application des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4. Négociation éventuelle

A l'issue de l'analyse des offres initiales, l'entité adjudicatrice se réserve le droit de tenir des négociations avec les trois premiers candidats classés selon les critères énoncés ci-dessus.

Les négociations auront lieu en présentiel ou en visioconférence.

Les candidats seront convoqués par courrier électronique au plus tard 3 jours calendaires avant la date fixée pour la réunion.

La convocation communiquera la date, l'heure, le nombre de personnes, les principaux thèmes qui seront abordés et notamment tout ou partie des questions relatives aux offres et/ou tout autre élément que l'entité adjudicatrice jugerait nécessaire au bon déroulement de la réunion.

Chaque candidat devra à cet effet, confirmer sa venue et indiquer le nom et la fonction des accompagnants.

En aucun cas, les négociations ne pourront conduire les candidats à remettre en cause l'économie générale du projet de contrat figurant dans le dossier de consultation.

A l'issue de chaque séance de négociation et dans le délai qui leur sera imparti, les candidats pourront être invités à remettre un complément à leur offre visant à la préciser, la compléter ou/et la modifier dans le prolongement des discussions abordées lors de la séance de négociation.

L'entité adjudicatrice peut déclarer la procédure sans suite à tout moment.

ARTICLE 5. SUITE À DONNER À LA CONSULTATION

A l'issue de l'analyse des offres, l'offre la mieux classée sera retenue et le candidat sera déclaré attributaire dans la mesure où il produit les certificats et attestations.

ARTICLE 6. ABANDON DE LA CONSULTATION

L'entité adjudicatrice se réserve le droit, à tout moment jusqu'à la signature du marché, de ne pas donner suite à la procédure de consultation.

Les candidats, y compris l'attributaire pressenti ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement au titre de l'abandon de la consultation.

ARTICLE 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1. PIÈCES À REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le soumissionnaire désigné attributaire pressenti à l'issue de la procédure de consultation devra produire les pièces prévues aux articles R 1263-12 ; D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

6.2. INDEMNITÉ

Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

6.3. VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le soumissionnaire dispose des voies et délais de recours suivants :

Tribunal territorialement compétent :

Tribunal judiciaire de Tours
2 Pl. Jean Jaurès, 37000 Tours
37000 TOURS
Tél. standard : 02 45 34 41 00
Adresse électronique : tj-tours@justice.fr

Référé précontractuel (susceptible d'être initié depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat) – Articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Référé contractuel (susceptible d'être initié dès la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution du contrat). En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. – Article 1441-3 et suivants du Code de procédure civile et article 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal judiciaire de Tours, 2 Pl. Jean Jaurès, 37000 Tours, Tél. standard : 02 45 34 41 00,
Adresse électronique : tj-tours@justice.fr